

## LES QUESTIONS LES PLUS FREQUEMENT POSEES

### INSCRIPTIONS ET DISPONIBILITE DES PLACES

- Comment se passent les inscriptions pour la pré-maternelle?
- En quoi consiste la période de préinscription pour les activités périscolaires?
- Comment est déterminé l'ordre de priorité ?
- Es-ce que je bénéficie d'une priorité à la réinscription d'une année sur l'autre ?
- Que se passe-t-il si il y a plus de demandes cumulant le même nombre de points que de places disponibles ?
- Comment fonctionne le système de points ?

### TARIFS ET MODALITES DE PAIEMENT

- Es-ce que pour 2012, les tarifs ont changés?
- Quelles sont les modalités de paiement?

### ABSENCES ET ANNULATIONS

- Comment se passent les absences ou annulations pour la pré-maternelle?
- Comment se passe l'annulation des réservations durant les périodes d'inscription aux activités périscolaires?
- Comment se passe l'annulation des périodes et activités réservées?
- Comment sont facturées les périodes d'absences ou les annulations ?
- Quelle est la politique d'Enfantasia si mon enfant est absent pour cause de maladie ou d'hospitalisation?

### NON ADHERENTS DE LA MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES

- Pourquoi le centre n'est pas ouvert aux non-adhérents de la MDF?
- Pourquoi maintenir une « remise adhérents » si le centre n'accueille plus les non adhérents?

## INSCRIPTIONS ET DISPONIBILITE DES PLACES

- **Comment se passent les inscriptions pour la pré-maternelle?**

La pré-maternelle étant une prestation unique se déroulant toute l'année, pendant et en dehors des vacances scolaires, une période de préinscription n'est pas nécessaire.

Les inscriptions sont prises en compte toute l'année et les demandes sont placées sur une liste d'attente. Les familles seront contactées par la responsable du centre dès que des places se libèreront.

- **En quoi consiste la période de préinscription pour les activités périscolaires?**

Pour pouvoir classer les inscriptions par ordre de priorité, Enfantasia procède pour ses activités périscolaires à des « **préinscriptions** », permettant de recenser les demandes des familles.

La période de préinscription pour l'ensemble des activités périscolaires de 2012 est du **10 octobre au 21 octobre 2011**.

Par la suite, le personnel du centre contactera les familles afin de leur signifier si leur demande a pu être retenue. Dans l'affirmative, un rendez-vous sera pris afin de dialoguer avec les parents et l'enfant et sécuriser l'inscription de manière définitive par un premier paiement.

- **Comment est déterminé l'ordre de priorité ?**

Priorité est donnée aux familles qui s'engagent à l'année sur un ensemble de prestations par rapport à celles qui ne s'inscrivent que à un nombre limité d'activités.

*Exemple : La demande d'inscription d'un enfant à : la cantine ; aux mercredis et aux journées pédagogiques, sera prioritaire sur celle d'une autre famille qui aura uniquement inscrit son enfant pour la cantine du lundi et jeudi.*

D'autre part, afin d'adopter une totale neutralité dans la classification des demandes des familles, un système de points a été mis en place, donnant à chaque type de prestation périscolaire une valeur. Plus une inscription comporte de points, plus cette dernière sera prioritaire.

- **Es-ce que je bénéficie d'une priorité à la réinscription d'une année sur l'autre ?**

Sur un volume de prestations équivalent, les enfants inscrits en 2011 sont prioritaires pour les inscriptions de 2012, sur les nouveaux venus.

- Pour les enfants précédemment inscrits en pré-maternelle : ils peuvent bénéficier d'un avantage pour les inscriptions aux activités périscolaires de l'année suivante.
- Pour les enfants précédemment inscrits en périscolaire : leur réinscription d'une année sur l'autre sera facilitée.

- **Que se passe-t-il si il y a plus de demandes cumulant le même nombre de points que de places disponibles ?**

Dans le cas où il y aurait litige entre plusieurs demandes présentant le même nombre de points, nous prenons en compte deux autres critères d'évaluation :

1. **La fidélité** : Les familles qui étaient déjà inscrites l'année précédente bénéficieront de 2 points supplémentaires.
2. **La fratrie** : 1 point supplémentaire est donné par demande d'inscription simultanée d'enfants issus d'une même fratrie. L'objectif étant de donner la priorité aux familles nombreuses et d'éviter les cas de figure où les frères et sœurs pourraient être séparés.

Enfin, si ce dernier filtre ne permet pas de départager des demandes cumulant un nombre de points identiques, sera considéré **en dernier recours la date de demande d'inscription**.

- **Comment fonctionne le système de points ?**

Afin de sélectionner les candidatures de manière objective, nous avons établi un système d'évaluation à points.

PRESTATIONS	POINTS
<b>Panier « Grandes Vacances »</b>	
Points par semaine d'inscription	7
Total maxi pour le panier	42
<b>Panier « Petites Vacances »</b>	
Points par semaine d'inscription	7
Total maxi pour le panier	63
<b>Panier « Activités Périscolaires »</b>	
Cantine (hors mercredis)	36
Mercredi	50
Journées pédagogiques	20
Passerelle	108
Garderie du soir	36
<b>Bonus</b>	
Fidélité	2
Fratrie	1

- Chaque prestation est valorisée par un nombre de points.
- Chaque prestation est regroupée par grandes thématiques dites « paniers ». L'objectif est d'établir un ordre de priorité au sein d'un groupe homogène au regard du type de prestation visé.

Dans un premier temps, les demandes d'inscriptions sont regroupées par type de panier et classifiées en fonction du nombre de points cumulé au sein de cette même catégorie.

Dans un deuxième temps, pour les inscriptions comportant plusieurs types de paniers, les demandes seront priorisées en fonction du cumul collectif de l'ensemble des points.

**Pour l'ensemble des paniers, plus le score est important, plus la famille sera prioritaire pour la catégorie de panier concernée.**

## TARIFS ET MODALITES DE PAIEMENT

### • *Es-ce que pour 2012, les tarifs ont changé?*

Afin de concrétiser les objectifs et actions décrites dans nos projets éducatifs et pédagogiques, nous avons investi, au fil des années, de nombreux moyens humains et financiers pour pouvoir :

- Attirer un personnel qualifié,
- Rénover les infrastructures,
- Se doter du matériel et des équipements nécessaires à la mise en place d'ateliers polyvalents et de qualité.

Historiquement, les tarifs proposés pour nos prestations sont inférieurs à leur coût réel. Pour les inscriptions 2012, afin de soutenir le niveau de qualité des prestations que vos enfants méritent, nous nous sommes vu dans l'obligation de réajuster nos tarifs.

Tarifs (Prix adhérents et ayants droit de la MDF) – applicables au 1 <sup>er</sup> janvier 2012		
Pré-maternelle	69 996 CFP/mois	Repas et goûter inclus
Passerelle	2 565 CFP/jour (sauf mercredi)	Repas et goûter inclus
Garderie du soir	950 CFP/jour (sauf mercredi)	Goûter inclus
Cantine - Déjeuner du midi	1 292 CFP/jour (sauf mercredi)	
Mercredi après-midi	2 850 CFP/Jour	Repas et goûter inclus
Journées pédagogiques	3 800 CFP/jour	Repas et goûter inclus
Vacances scolaires	19 950 CFP/semaine	Repas et goûter inclus
Ateliers	500 CFP/séance	

### • *Quelles sont les modalités de paiement?*

L'inscription est **définitive sous réserve du paiement préalable** d'une avance correspondant au **premier mois** de la ou des prestations demandées.

Les prestations sont **facturées d'avance, le 12** de chaque mois et **payables avant le 25** de chaque de mois (possibilité de paiement par prélèvement automatique).

Le montant de la facture d'un mois donné correspond à la réalisation effective des prestations souscrites au cours du mois, cette clause s'applique plus particulièrement aux prestations avec forfait journalier.

*Exemple : La prestation des mercredis a été facturée pour 4 mercredi en février 2011 pour 10 260 CFP et, en revanche, pour 5 mercredis en mars 2011 soit 12 825 CFP.*

ENFANTASIA se réserve la possibilité de ne pas accueillir un enfant dont la prestation n'aura pas été préalablement payée.

Seules les prestations complémentaires (ateliers de vacances, ateliers artistiques, piscine...) sont facturées séparément et encaissées à l'inscription.

## ABSENCES ET ANNULATIONS

- **Comment se passent les absences ou les annulations pour la pré-maternelle?**

Les conditions d'annulation des périodes réservées sont identiques à celles en vigueur pour le périscolaire et les vacances scolaires.

- **Comment se passe l'annulation des réservations durant les périodes d'inscription aux activités périscolaires?**

Compte-tenu du nombre important de demandes d'inscriptions que nous ne pouvons satisfaire, les possibilités d'annulation des réservations effectuées lors de périodes d'inscriptions ont été restreintes.

- **Comment se passent les absence ou l'annulation des activités réservées?**

Toute absence doit être **signalée par écrit** : sur le « cahier de liaison » pour les pré-maternelles, ou par email à [enfantasia@mdf.nc](mailto:enfantasia@mdf.nc) et ce, **au plus tard le 10 du mois précédent** celui au cours duquel débute la prestation.

La prestation manquée sera facturée et due à la Mutuelle des Fonctionnaires au cas où elle n'aura pas été signalée dans les conditions décrites ci-dessus.

- **Comment sont facturées les périodes d'absences ou les annulations ?**

Toute absence signalée dans les conditions requises par la MDF et **à partir de 10 jours ouvrés d'absences consécutives** (et ce dans la **limite de 25 jours ouvrés par an**), donne droit à une **déduction de 50%** sur l'ensemble des prestations annulées.

La déduction de 50% n'étant activée que à partir de 10 jours ouvrés consécutifs, elle ne s'applique donc pas sur des prestations hebdomadaires ou sur des journées annulées isolément.

La déduction de 50% a été limité à un total maximum de 25 jours ouvrés, cette période correspondant aux traditionnelles 5 semaines de congés.

- **Quelle est la politique d'Enfantasia si mon enfant est absent pour cause de maladie ou d'hospitalisation?**

Lors de l'inscription, **la MDF s'engage à accueillir votre enfant aux périodes réservées** et met en place les moyens humains et matériels nécessaires. En contrepartie, **vous vous engagez, hors des 5 semaines de congés évoquées, à payer les prestations réservées**, même si votre enfant n'a pas pu s'y présenter.

**C'est à ce prix que nous pouvons garantir la place de votre enfant toute l'année.**

En conséquence, les absences pour cause de maladie ou d'hospitalisation ne seront pas remboursées. Il en est de même pour toute absence non signalée le 10 du mois précédent le début de la prestation, quel que soit la raison de l'absence.

## NON ADHERENTS DE LA MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES

- **Pourquoi le centre n'est pas ouvert aux non-adhérents de la MDF?**

Deux raisons essentielles expliquent cette décision :

1. La demande est si forte, qu'il n'y a pas assez de places pour tout le monde. Logiquement, la MDF donne la priorité à ses adhérents.
2. En raison de la grande aptitude du personnel ; de son niveau de formation ; de la qualité du site, du matériel et des équipements mis à la disposition de vos enfants ; le prix de vente des prestations est inférieur à leur coût réel. Cette différence est financée par la Mutuelle grâce aux cotisations de l'ensemble de ses membres adhérents. Conformément au code de la mutualité (en cours d'élaboration avec le gouvernement), ces avantages doivent donc leur être réservés.

- **Pourquoi maintenir une « remise adhérents » si le centre n'accueille plus les non adhérents?**

Pour les enfants qui viendraient à perdre leur qualité d'ayant droit à la MDF en cours d'année, la remise « adhérent » ne serait plus déduite.

En effet, pour le bien-être de l'enfant, le Conseil d'Administration n'a pas souhaité que l'inscription soit interrompue en cours d'année. L'ouverture des droits sera appréciée chaque mois à la date de facturation.

Un ayant-droit qui après une régularisation retrouve rétroactivement les droits qu'il n'avait plus à la date de la facturation pourra, sur demande écrite, retrouver également rétroactivement la remise « adhérent » qu'il n'aurait pas pu percevoir.